

Charte d'utilisation des tablettes



Préambule

Dans le cadre du centre de loisirs, l'association Familles Rurales de Plouguerneau a fait le choix de promouvoir et développer le numérique éducatif, en vue de contribuer à la réussite de chaque enfant et ainsi faciliter l'apprentissage éducatif et citoyen dans le monde de demain.

Cette ambition partagée vise un double objectif :

- Permettre à chacun l'apprentissage et l'expérimentation d'une culture numérique indispensable à l'insertion dans la société de demain
- Contribuer au changement des pratiques d'apprentissage vers une pédagogie plus attractive et différenciée, permettant de réduire l'échec scolaire et de développer de nouvelles compétences en utilisant l'outil informatique pour créer des supports (vidéos, montages photos/vidéos, reportages...).

La présente charte de bon usage encadre l'utilisation de la tablette par chacun des utilisateurs et s'inscrit dans le strict cadre du renforcement de l'action éducative.

La tablette s'impose aujourd'hui comme un outil permettant d'augmenter l'interactivité. Elle est un outil de différenciation des apprentissages, stimule la curiosité et favorise la collaboration en développant l'esprit critique.

Le développement des technologies ne minimise aucunement le rôle vital de *l'animateur et/ou le bénévole*. Au contraire, il fait évoluer celui-ci en l'invitant à devenir facilitateur d'apprentissages. L'apprentissage soutenu par l'emploi des tablettes permet d'intégrer la technologie au sein de la pédagogie. Les nouvelles technologies restent un outil et non une fin en soi.

1. Utilisation de la tablette

La tablette est un outil pédagogique. Elles sont prévues pour une utilisation régulière dans le cadre :

- Du CLAS les lundis et jeudis de 17h à 18h : 1 tablette à disposition des bénévoles par salle.
- Un mercredi par mois : 1 groupe de 4 enfants par tranche de 30 minutes maximum dans le bureau de Pascale : affichage des groupes sur la porte d'entrée le matin. Un animateur référent pour contrôler l'utilisation des tablettes.
- Activités spécifiques du centre de loisirs.

Exemple : stage numérique, rallye photo, géocaching...

2.1. *Précautions générales*

La tablette est propriété de l'association et tous les utilisateurs doivent respecter cette charte.

L'utilisation :

Pas de déplacement avec la tablette sans accord, elle reste sur son socle de protection.

La liste d'utilisation des applications est affichée et un contrôle parental est mis en place sur chaque tablette pour réguler :

- Le temps d'écran
- Bloquer les téléchargements
- Adapter l'utilisation à l'âge des enfants

2.2. *Transport des tablettes*

Les tablettes ne doivent pas être retirées de leur coque de protection et celle-ci doit être fermée lors des déplacements.

2.3. *Entretien de l'écran*

L'écran de la tablette peut être endommagé si l'appareil est manipulé sans précaution. Une pression excessive exercée sur l'écran est susceptible d'entraîner des dommages.

- Ne vous appuyez pas sur la tablette quand elle est rangée
- Ne posez rien près de la tablette qui soit susceptible d'exercer une pression sur l'écran ;
- N'utilisez qu'un chiffon doux et propre pour nettoyer l'écran. Mais n'utilisez aucun produit nettoyant.

2.4. *Economiseurs d'écran / Photos d'arrière-plan*

L'utilisation de supports inappropriés comme économiseur d'écran ou image d'arrière-plan est interdite. La référence aux armes, à la pornographie, aux grossièretés, à l'alcool ou aux drogues sera sanctionnée. Seul l'*animateur et/ou le bénévole* à l'autorité pour juger si un fond d'écran est acceptable ou non. Les paramètres de la tablette ne doivent être modifiés qu'avec l'accord de l'*animateur et/ou le bénévole*.

2.5. *Sons, musiques, jeux ou programme*

Les jeux en ligne ne sont pas autorisés sur les tablettes.

Lors des activités, le son doit être coupé en permanence, sauf consigne contraire de l'*animateur et/ou le bénévole*. Les enfants seront autorisés à utiliser les casques audios uniquement avec l'autorisation de l'*animateur et/ou le bénévole*.

2. Gestion des fichiers et enregistrement du travail

3.1. *Enregistrement sur la tablette*

Seuls des fichiers ou documents se rapportant à l'apprentissage de manière ludique peuvent être enregistrés.

3. Applications sur les tablettes

Les apps d'origine installées par l'association doivent rester sur la tablette, peuvent être utilisées facilement et être accessibles à tout moment.

Les tablettes pourront être inspectées en tout temps par *l'animateur et/ou le bénévole* afin de vérifier le respect de la charte.

4. Usage acceptable

L'utilisation des ressources technologiques de l'association est un privilège, et non un droit. Ce privilège ne peut être ni transféré ni étendu à des personnes ou groupes extérieurs à l'établissement et devient caduc dès qu'un enfant ne fait plus partie des effectifs de l'association.

La présente charte informe tous les utilisateurs de la responsabilité qu'ils ont d'utiliser les ressources technologiques de manière efficace, éthique et conforme aux lois. En cas d'infraction à la présente charte, les privilèges pourront être retirés, l'accès aux ressources technologiques de l'association pourra être refusé et des sanctions disciplinaires appropriées pourront être appliquées en conformité avec *le règlement général de l'association*.

5.1. *Responsabilité des parents*

Les parents informent les enfants des valeurs et normes qui doivent être respectées sur Internet tout comme c'est le cas sur les médias d'information tels que les réseaux sociaux, la télévision, le téléphone, le cinéma et la radio.

5.3 *L'enfant a pour responsabilité de :*

- Respecter le règlement général de l'association notamment les règles de conduite et de communication
- Utiliser les appareils de manière responsable et éthique
- Utiliser toutes les ressources technologiques de manière appropriée afin de ne pas endommager les équipements de l'association
- Respecter les points énumérés dans la charte.

5.4. *Activités strictement interdites aux enfants*

- Toute infraction à la charte d'utilisation et aux lois en vigueur
- Installation d'une application, téléchargement de vidéos, musiques, ... sans le consentement de *l'animateur et/ou le bénévole*.
- Tentative d'intimidation, de dénigrement ou d'harcèlement envers un autre enfant
- Utilisation de services de messagerie (tels que, Messages, MSN Messenger, etc), de jeux vidéo et de jeux en ligne sans le consentement *l'animateur et/ou le bénévole*.
- Modification des paramètres sans autorisation.
- Communication de ses propres informations personnelles ou de celles d'autrui sur Internet, quellequ'en soit la raison.
- Vandalisme sur les tablettes numériques.
- « Décorer » l'extérieur à son goût comme pour un cartable.
- Se déplacer avec la tablette allumée. Celle-ci reste posée sur une table lors de l'utilisation.
- Boire ou manger en utilisant la tablette ; éviter tout liquide à proximité qui pourrait se renverser sur la tablette

5. Protection et rangement de la tablette

Tablette laissée dans un lieu non surveillé

Les tablettes ne doivent en aucun cas être laissées dans un lieu non surveillé.

Exemples de lieux non surveillés : cours de récréation, réfectoire, couloirs, salle autre que celle servant pour le CLAS et/ou activités spécifiques ...

Toute tablette laissée dans ces lieux est susceptible d'être volée.

Si une tablette est trouvée dans un lieu non surveillé, il sera remis à *Alice et/ou Brieuc*.

En dehors des heures d'autorisation, la tablette doit être rangée au lieu prévu à cet effet.

6. Clauses spéciales

La tablette fournie à l'enfant appartient à l'association. Ce n'est pas un jouet mais un outil d'apprentissage ou de développement des compétences. L'utiliser au sein de l'association implique que :

- Enfant et parents se conforment aux marques déposées, brevets, licences et droits d'auteurs. L'ignorance de la loi ne donne aucune immunité. En cas de doutes, s'adresser à *Alice*.
- La loi en vigueur interdit le plagiat « Le plagiat est une faute d'ordre moral, civil ou commercial, qui peut être sanctionnée au pénal. Elle consiste à copier un auteur ou accaparer l'œuvre d'un créateur dans le domaine des arts sans le citer ou le dire, ainsi qu'à fortement s'inspirer d'un modèle que l'on omet, délibérément ou par négligence, de désigner ». Cette règle ne doit pas être négligée dans le cadre du règlement de l'utilisation des tablettes.
Ceci inclut toutes les formes de médias sur internet : photos, graphiques, films, musiques ou textes.
- En ne respectant pas ces règles, l'enfant peut être sujet à des mesures disciplinaires liées au fait dont il est responsable.
- L'établissement n'assure pas de soutien technique pour la connexion du dispositif au réseau Internet de la maison.

7. Charte pour les enfants

MA tablette, MES Responsabilités

Savoir-faire, savoir-être, savoir-devenir



- Tu peux utiliser la tablette seulement si *l'animateur et/ou le bénévole* te l'a autorisé.
- Il est de ta responsabilité d'éteindre et de ranger ta tablette lorsque *l'animateur et/ou le bénévole* le demande.
- Tu dois ranger tes documents (photos...) dans la tablette pour être capable de les retrouver rapidement.
- Tu manipules toujours la tablette avec précaution. Tu ne te déplaces jamais avec sans avoir fermé l'étui de protection et sans accord de *l'animateur et/ou le bénévole*.
- Tu ne dois pas filmer ou photographier des personnes sans leur autorisation (respect du droit à l'image).
- Tu pourras mettre en ligne des documents (photos, vidéo, texte...) uniquement avec l'accord de *l'animateur et/ou le bénévole*.
- La tablette doit être sécurisée dans le placard du bureau dès qu'*Alice et/ou Briec* le demande.
- Tu respectes les autres dans le monde virtuel comme tu le fais dans la vie. La cyber intimidation, c'est criminel. N'oublie pas que tu laisses toujours des traces sur le Web.
- Les applications que tu peux utiliser sont mentionnées par affichage sur la tablette aucune autre application ne devra être utilisée ou téléchargée.
- Le volume de la tablette est éteint en tout temps à moins d'avis contraire. Tu utilises des écouteurs lorsqu'on te le permet. Sinon, ils sont rangés à leur place.
- Le contenu de la tablette peut être inspecté par *l'animateur et/ou le bénévole*.
- En tout temps, si une de ces règles n'est pas respectée, *l'animateur et/ou le bénévole* peut te confisquer la tablette pour une durée indéterminée.

Charte d'utilisation de la tablette

*J'ai lu la Charte d'utilisation de la tablette.
J'en comprends et j'en accepte les termes.*

Nom et prénom de l'enfant :

Date :

Signature de l'élève :

*J'ai lu la Charte d'utilisation de la tablette
J'en comprends et j'en accepte les termes.*

Nom du ou des parents :

Date :

Signature du ou des parents :